

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Monsieur Olivier DUSSOPT, Ministre délégué chargé des Comptes publics, préside la première réunion du comité des partenaires du projet de contemporanéisation du crédit d'impôt service à la personne

Paris, le 30 novembre 2020 N°423

M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics, a présidé aujourd'hui la première réunion du comité des partenaires, une instance réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le projet d'avance immédiate des aides sociales et fiscales aux services à la personne.

Ce projet, qui commencera par la contemporanéisation du crédit d'impôt service à la personne (CISAP), inclura à terme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation compensation du handicap (PCH). Il constituera une avancée concrète pour les 5 millions de Français concernés par le secteur du service à la personne. Au-delà d'une simplification majeure, ce projet engendrera un gain de trésorerie significatif pour les assurés qui n'auront plus qu'à régler le reste à charge pour chaque prestation, après déduction des aides de toutes natures auxquelles ils sont éligibles. Ce projet constitue une opportunité inédite pour le développement du secteur du service à la personne et contribuera à favoriser le travail déclaré et la protection des droits sociaux des salariés.

Cette réforme soulève des enjeux opérationnels de grande ampleur. C'est pourquoi l'article 20 de la loi de financement pour la sécurité sociale a prévu une expérimentation préalablement à la généralisation du dispositif. Cette première phase, qui a débuté le 25 septembre dernier, se déroulera jusqu'à fin 2021 et visera à préparer le déploiement généralisé de l'avance des aides sociales et fiscales. Le premier retour est très positif puisqu'après un mois d'utilisation, 97,5% des expérimentateurs ayant répondu à l'enquête de satisfaction se sont déclarés satisfaits de cette première utilisation.

M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics, a indiqué les très fortes attentes que suscite ce projet et la nécessité d'être au-rendez-vous des échéances fixées. Il a également rappelé que ce projet intègrerait l'ensemble des modes d'intervention du service à la personne et qu'il veillerait tout particulièrement à l'équité de traitement entre acteurs.

Lors de la réunion, qui a réuni les fédérations professionnelles du secteur ainsi que des représentants de conseils départementaux et d'autres acteurs concernés par le projet, M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics, a souligné la démarche partenariale qui est au fondement du projet. Le comité des partenaires, qui permettra à l'ensemble des acteurs de suivre le déroulement de chaque étape du projet, en est l'une des traductions, aux côtés des instances techniques au sein desquelles les modalités concrètes du projet seront co-construites avec les acteurs.

Olivier DUSSOPT : « L'avance immédiate des aides sociales et fiscales aux services à la personne est un projet majeur, qui améliorera le quotidien de millions de nos concitoyens. Ce défi technique nous engage collectivement et nous ne le surmonterons qu'en travaillant main dans la main avec toutes les parties prenantes. Le comité des partenaires installé aujourd'hui est la traduction de cette démarche partenariale et de l'attention que le Gouvernement porte à cette réforme. »

Annexe : organisations conviées

- Ville de Paris
- Département du Nord
- Assemblée des départements de France (ADF)
- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- FESP
- FEDESAP
- FEPEM
- SYNERPA
- UNA
- ADMR
- Fédérations mandataires
- ADESSA Domicile
- UNCCAS